



Répertoire pour l'orientation d'un jeune suicidaire (0-17 ans) *mise à jour : février 2023*

- à destination des professionnels -

Province de Hainaut – régions centre et Charleroi

Un pass dans l'impasse
Centre de référence de prévention du suicide
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais
Tél. : 081/777.878 – www.un-pass.be



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide d'Un pass dans l'impasse a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation du jeune en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse reference.suicide@un-pass.be

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence de prévention du suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Table des matières

Avant-propos	2
Table des matières	3
L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic	5
TABLEAU RECAPITULATIF DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UN JEUNE SUICIDAIRE OU SUICIDANT	6
FICHES D'IDENTITE DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UN JEUNE SUICIDAIRE OU SUICIDANT	7
1. CENTRE SPÉCIFIQUE DÉDIÉ À LA PRÉVENTION DU SUICIDE (CPS)	8
1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)	8
2. SERVICE DE SANTÉ MENTALE (SSM)	9
2.1. Centre de guidance de Charleroi (SSM1)	9
2.2. Service de santé mentale du CPAS de Charleroi – Service Bernus (SSM2)	10
2.3. Service de santé mentale du CPAS de Charleroi – Service Gosselies (SSM3)	11
2.4. Service de santé mentale Ariane (SSM4)	12
2.5. Service provincial de santé mentale de Binche (SSM5)	13
2.6. Service provincial de santé mentale de Charleroi (SSM6)	14
2.7. Service provincial de santé mentale de Courcelles (SSM7)	15
2.8. Service de santé mentale « Le Dièse » (SSM8)	16
2.9. Service de santé mentale de Jolimont (SSM9)	17
2.10. Service de santé mentale Le Pichotin (SSM10)	18
2.11. Service de santé mentale La Pioche (SSM11)	19
2.12. Service de santé mentale Le Portail (SSM12)	20
2.13. Service de santé mentale Psychic (SSM13)	21
2.14. Service de santé mentale de Soignies (SSM14)	22
2.15. Service de santé mentale de Montignies-sur-Sambre (SSM15)	23
3. HÔPITAL GÉNÉRAL (HG)	24
3.1. Centres hospitaliers Entité Jolimontoise Hôpital de Jolimont et de Lobbes (HG1)	24
3.2. Centre Hospitalier Haute Senne - Le Tilleriau et Saint Vincent (HG2)	25
3.3. Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi - Hôpital André Vésale (HG3)	26
3.4. Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi - Hôpital Civil Marie Curie (HG4)	27
3.5. Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi - Hôpital Vincent Van Gogh (HG5)	28
3.6. Centre Hospitalier Universitaire de Tivoli (HG6)	29
3.7. Centre de Santé des Fagnes (HG7)	30
3.8. Clinique Notre-Dame de Grâce (HG8)	31
3.9. Grand Hôpital de Charleroi (HG9)	32
4. HÔPITAL PSYCHIATRIQUE (HP)	33
4.1. Centre psychiatrique Saint Bernard (HP1)	33
5. MÉDECIN GÉNÉRALISTE (M)	35
5.1. Médecin généraliste (M)	35
6. EQUIPES MOBILES (EM)	36
6.1. Equipe mobile 107 2B (EM1)	36
6.2. Equipe mobile de crise EMC² (EM2)	37
6.3. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM3)	38
7. CENTRE DE PLANNING FAMILIAL (PF)	39
7.1. Planning Familial (PF1)	39
8. SERVICES DE L'AIDE À LA JEUNESSE (SAJ)	42
8.1. Service de l'aide à la jeunesse de Charleroi (SAJ1)	42
9. SERVICE DE PROTECTION JUDICIAIRE (SPJ)	44
9.1. Service de protection judiciaire de Charleroi (SPJ1)	44
10. ASSOCIATION D'USAGERS (AU)	45
10.1. Psytoyens (AU1)	45
11. ASSOCIATION DES FAMILLES (AF)	46

11.1.	Similes (AF1)	46
12.	LIGNE D'ÉCOUTE (LE)	48
12.1.	Ligne d'écoute Ecoute enfants - 103 (LE1)	48
13.	CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL (PMS)	49
13.1.	Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)	49
14.	SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE)	50
14.1.	Service de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE 1)	50
15.	SERVICE D'Actions EN MILIEU OUVERT (AMO)	51
15.1.	Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)	51
15.2	Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO2 Le signe)	52
16.	SERVICE JEUNESSE (SJ)	53
16.1.	ASBL L'Entre-Temps (SJ1)	53
	Lexique	55

L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en Province de Hainaut - régions Centre et Charleroi en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant¹

Mode	Type	Enfant (0-11 ans)			Adolescent (12-17 ans)		
		⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚	⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚
Ambulatoire	Psycho-sociale		SAJ1/AF1	SSM6/PF/SPJ1/SJ1(à partir de 10 ans)		SAJ1/AF1	SSM6/PF/SPJ1/SJ1
	Psychologique		CPS1/HG3	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/HG1/HG2/HG4/HG6/HG7/HG8/HG9/PF/SPJ1/SJ1(à partir de 10 ans)		CPS1/HG3	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/HG1/HG2/HG4/HG6/HG7/HG8/HG9/PF/SPJ1/SJ1
	Sociale		CPS1/HG3	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/PF/SPJ1		CPS1/HG3	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/PF/SPJ1
	Médecine générale	M			M		
	Psychiatrique			SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/HG1(site de Lobbes)/HG2/HG5/HG6/HG8/HG9/HP1			SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/HG1(site de Lobbes)/HG2/HG5/HG6/HG8/HG9/HP1
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale		EM3/SAJ1	SPJ1/SJ1(à partir de 10 ans)		EM1(à partir de 16 ans)/EM3/SAJ1	SPJ1/SJ1
	Psychologique			SSM3/SPJ1/SJ1(à partir de 10 ans)		EM1(à partir de 16 ans)/EM2(à partir de 16 ans)	SSM3/SPJ1/SJ1
	Sociale			SSM3/SPJ1		EM1(à partir de 16 ans)/EM2(à partir de 16 ans)	SSM3/SPJ1
	Médecine générale	M			M		
	Psychiatrique			SSM3		EM1(à partir de 16 ans)/EM2(à partir de 16 ans)	SSM3
Résidentiel	Psychiatrique	HG5		HG3/HG6/HG9/HP1	HG5		HG3/HG6/HG9/HP1
	Psychologique						
	Psychiatrie de liaison	HG3/HG6/HG8		HG9	HG3/HG6/HG8		HG9
	Urgences générales	HG1/HG2/HG3/HG4/HG6/HG7/HG8/HG9			HG1/HG2/HG3/HG4/HG6/HG7/HG8/HG9		
	Urgences psychiatriques	HG5			HG5		
	Hospitalisation de jour			HG5			HG5
Téléphonique (écoute active)		AU1/AF1/LE1				AU1/AF1/LE1	

¹ Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : ⌚ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⌚⌚ = < 72 h | ⌚⌚⌚ = > 72h et/ou programmée
 CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | PF = Planning familial | SAJ = Service d'aide à la jeunesse | SPJ = Service de protection judiciaire | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles | LE = Ligne d'écoute | PMS = Centre Psycho-Médico-Sociaux | PSE = Service de Promotion de la Santé à l'Ecole | AMO = Service d'Aide en Milieu Ouvert | SJ = Service Jeunesse

Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service de l'aide à la jeunesse (**SAJ**) ;
- Service de protection judiciaire (**SPJ**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**) ;
- Ligne d'écoute (**LE**) ;
- Centre Psycho-Médico-Sociaux (**PMS**) ;
- Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (**PSE**) ;
- Service d'Aide en Milieu Ouvert (**AMO**) ;
- Service Jeunesse (**SJ**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

Coordonnées

Adresse : Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS
N° de téléphone : 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)
N° de fax : 081/777.159
E-mail : prevention.suicide@un-pass.be
Site Internet : www.un-pass.be

Directeur / Responsable

Nom : THIRION Thomas
Fonction : Administrateur Délégué
N° de téléphone : 081/777.152
N° de GSM : 0495/99.13.38
E-mail : Thomas.Thirion@un-pass.be

Nom : RINGLET Florence
Fonction : Directrice Thérapeutique
N° de téléphone : 081/777.154
N° de GSM : 0495/88.65.78
E-mail : Florence.Ringlet@un-pass.be

Nom : Grégory SCHOUMAKER
Fonction : Coordinateur Opérationnel
N° de téléphone : 081/777.153
N° de GSM : 0474/88.41.07
E-mail : Gregory.Schoumaker@un-pass.be

Personne de contact

Fonction : Secrétariat
N° de téléphone : 081/777.150
E-mail : prevention.suicide@un-pass.be

Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 20 €
- Entretien conjugal et familial : 25 €
- Consultation sociale : gratuit

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public

2. Service de santé mentale (SSM)

2.1. Centre de guidance de Charleroi (SSM1)

Coordonnées

Adresse : Rue Léon Bernus, 22 - 6000 CHARLEROI
N° de téléphone : 071/31.63.78
N° de fax : 071/32.92.54
E-mail : centrebernus40@hotmail.com

Directeur / Responsable

Nom : DELTOUR Chantal
Fonction : Directrice administrative

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour organiser une offre de soins **spécifique pour enfants et adolescents**.

Jours et heures d'ouverture

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et le mercredi jusque 17h30. Les consultations peuvent avoir lieu sur rendez-vous tous les jours jusque 19h30.

Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

2.2. Service de santé mentale du CPAS de Charleroi – Service Bernus (SSM2)

Coordonnées

Adresse : Rue Léon Bernus, 18 - 6000 CHARLEROI
N° de téléphone : 071/26.32.94
N° de fax : 071/26.73.04
E-mail : ssmcharleroi@cpascharleroi.be
Site Internet : www.cpascharleroi.be/sante/index.htm

Directeur / Responsable

Nom : BURKEL Daniel
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 071/26.32.94

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins ;
- Ce SSM a développé une initiative spécifique concernant les problématiques d'assuétudes.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Sur demande, des consultations peuvent être organisées en dehors des heures d'ouverture sur base de la disponibilité des thérapeutes.

Tarifs /honoraires

- Pour le psychologue, maximum 10€
- Pour le psychiatre : prix de la convention médico-mutualiste
- Possibilité d'aménagement du prix des consultations (jusqu'à la gratuité) en fonction des revenus

Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.3. Service de santé mentale du CPAS de Charleroi – Service Gosselies (SSM3)

Coordonnées

Adresse : Faubourg de Charleroi, 7 - 6041 GOSSÉLIES
N° de téléphone : 071/20.24.41
N° de fax : 071/37.76.52
E-mail : ssmgosselies@cpascharleroi.be
Site Internet : www.cpascharleroi.be/sante/index.html

Directeur / Responsable

Nom : GEORGES Olivier
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 071/20.24.41
E-mail : ssmgosselies@cpascharleroi.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Tarifs /honoraires

- Pour le psychologue, maximum 10€
- Pour le psychiatre : prix de la convention médico-mutualiste
- Possibilité d'aménagement du prix des consultations (jusqu'à la gratuité) en fonction des revenus

Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.4. Service de santé mentale Ariane (SSM4)

Coordonnées

Adresse : Grand Rue, 113 - 7140 MORLANWELZ
N° de téléphone : 064/26.46.36
E-mail : info@ssm-ariane.net

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : TATLI Hulya
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 064/26.46.36
N° de GSM : 0485/13.69.02
E-mail : h.tatli@outlook.com

Missions

En tant que structure ambulatoire, nos missions sont d'accueillir toute demande relative aux difficultés psychiques ainsi que d'organiser la réponse psychothérapeutique et/ou sociale à apporter selon nos ressources et notre approche pluridisciplinaire.

- **Zone d'action**

Région du Centre

Jours et heures d'ouverture

- Le lundi au vendredi de 9h à 18h
- Le lundi et le mercredi jusque 20h
- Le mardi jusque 19h

- **Tarifs /honoraires**

Consultations sociales gratuites, consultations psychologiques à 12,50 euros.

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychomotricité	Illimité	Dans les 72h	De 0 à 12 ans
	Psychologique			Tout public
	Sociale Psychiatrique			De 0 à 18 ans

2.5. Service provincial de santé mentale de Binche (SSM5)

Coordonnées

Adresse : Rue de Bruxelles, 18 - 7130 BINCHE
N° de téléphone : 064/33.63.68
N° de fax : 064/33.93.68
E-mail : guidance.binche@hainaut.be

Directeur / Responsable

Nom : DEPASSE Rudy
Fonction : Directeur administratif - psychologue
N° de téléphone : 064/33.63.68
E-mail : guidance.binche@hainaut.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sur rendez-vous

Tarifs /honoraires

- 10€ + 5€ pour ouverture de tout nouveau dossier
- Possibilité de gratuité

Types d'intervenant

- Assistant social
- Médecin généraliste
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.6. Service provincial de santé mentale de Charleroi (SSM6)

Coordonnées

Adresse : Rue de la Science, 3 et 7 - 6000 CHARLEROI
N° de téléphone : 071/20.72.80
N° de fax : 071/20.72.88
E-mail : spsm.charleroi@hainaut.be

Directeur / Responsable

Nom : ANCIAUX Stéphanie
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 071/20.72.80
E-mail : spsm.charleroi@hainaut.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

- Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Des consultations sur rendez-vous sont organisées de 8h à 18h

Tarifs /honoraires

- 10 € en individuel ainsi que pour les couples et familles
- 5€ pour les consultations médicales
- Les tarifs peuvent être adaptés en fonction de la situation du bénéficiaire

Types d'intervenant

- Assistant social
- Criminologue
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.7. Service provincial de santé mentale de Courcelles (SSM7)

Coordonnées

Adresse : Rue de la Croisette, 109 - 6180 COURCELLES
N° de téléphone : 071/46.60.80
N° de fax : 071/46.60.81

Directeur / Responsable

Nom : LECLEF Hélène
Fonction : Directrice administrative
E-mail : helene.leclef@hainaut.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédo-psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

2.8. Service de santé mentale « Le Dièse » (SSM8)

Coordonnées

Adresse : Rue des Déportés, 7 - 7070 MIGNAULT
N° de téléphone : 067/21.24.77
E-mail : ssm_lediese@hotmail.com

Directeur / Responsable

Nom : SEMAILLE Anne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 067/21.24.77
N° de GSM : 0499/29.17.15
E-mail : direction@ssmlediese.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce service de santé mentale est agréé pour organiser une offre de soins **spécifique pour enfants et adolescents**.

Jours et heures d'ouverture

- Lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- 12,93 € par consultation

Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Accueillant
- Thérapeute du développement

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

- Supervision et coordination des professionnels autour d'un usager

2.9. Service de santé mentale de Jolimont (SSM9)

Coordonnées

Adresse : Rue Ferrer, 196 - 7100 HAINE-SAINT-PAUL
N° de téléphone : 064/23.33.53
N° de fax : 064/23.37.95
E-mail : ssm.jolimont@jolimont.be

Directeur / Responsable

Nom : LINKENS Isabelle
Fonction : Administratrice du pôle 3

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 17h (consultations sur rendez-vous tous les jours après 17h)

Tarifs /honoraires

Les honoraires de la consultation psychiatrique respectent les tarifs fixés par l'INAMI. Pour les autres consultations, le montant de la quote-part de l'utilisateur est fixé par la Région Wallonne (environ 11 € en 2015) et est réévalué annuellement par celle-ci. Cependant, les tarifs ne doivent en aucun cas faire obstacle à la consultation

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.10. Service de santé mentale Le Pichotin (SSM10)

Coordonnées

Adresse : Rue Albert 1er, 21 - 6540 LOBBES
N° de téléphone : 071/55.92.30
N° de fax : 071/55.57.89
E-mail : ssm.lepichotin@gmail.com

Directeur / Responsable

Nom : LINKENS Isabelle
Fonction : Administratrice du pôle 3

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

- Mardi de 8h30 à 16h30
- Jeudi de 8h30 à 17h
- Vendredi de 8h30 à 13h

Tarifs /honoraires

5€ / 4€, les tarifs sont toujours négociables avec le thérapeute

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.11. Service de santé mentale La Pioche (SSM11)

Coordonnées

Adresse : Rue Royale, 95 - 6030 MARCHIENNE-AU-PONT
N° de téléphone : 071/31.18.92
N° de fax : 071/30.98.57
E-mail : secretariat@lapioche.be

Directeur / Responsable

Nom : CAMMARATA Isabelle
Fonction : Directrice administrative

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (les rendez-vous sont assurés tous les jours au-delà de 17h).

Tarifs /honoraires

5€ par séance

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

Commentaire

Plage horaire disponible pour des situations d'urgence

2.12. Service de santé mentale Le Portail (SSM12)

Coordonnées

Adresse : Rue de la Déportation, 5 - 6500 BEAUMONT
N° de téléphone : 071/70.07.59
N° de fax : 071/65.51.66
E-mail : ssm.leportail.beaumont@jolimont.be

Directeur / Responsable

Nom : Anne-Sohie Caudron
Fonction : Directrice générale
N° de téléphone : 064/23.38.98
E-mail : anne-sophiecaudron@jolimont.be

Personne de contact

Nom : Michael Peeters
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 0486/67.38.98
E-mail : michael.peeters@jolimont.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

Une participation de 11€ maximum est demandée pour la psychologue et l'assistante sociale
Tarifs INAMI pour le psychiatre

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.13. Service de santé mentale Psychic (SSM13)

Coordonnées

Adresse : Rue du Moulin, 54/B0 - 7100 LA LOUVIERE
N° de téléphone : 064/22.25.71
N° de fax : 064/84.79.47
E-mail : psychic.ssm@gmail.com
Site Internet : <https://sites.google.com/site/asblpsychic/home>

Directeur / Responsable

Nom : VAN DUYSE Vanessa
Fonction : Directrice administrative

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique : 10€
- Consultation psychiatrique : tiers payant
- Ces tarifs peuvent être adaptés à la situation financière et bénéficier d'un remboursement mutuelle

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.14. Service de santé mentale de Soignies (SSM14)

Coordonnées

Adresse : Ruelle Scaffart, 11 - 7060 SOIGNIES
N° de téléphone : 067/33.10.68
N° de fax : 067/33.13.86
E-mail : ssmsoignies@gmail.com

Directeur / Responsable

Nom : LIBERT Sandra
Fonction : Directrice administrative

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.15. Service de santé mentale de Montignies-sur-Sambre (SSM15)

Coordonnées

Adresse : Avenue du Centenaire, 75 – 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
N° de téléphone : 071/10.86.10
E-mail : trametis@gmail.com

Directeur / Responsable

Nom : Dr KOCH Suzanne
Fonction : Directrice thérapeutique

Nom : BELLET Christophe
Fonction : Directeur administratif

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce Service de santé mentale a développé une initiative spécifique « Santé en Exil ».

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Thérapeute

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

3. Hôpital général (HG)

3.1. Centres hospitaliers Entité Jolimontoise Hôpital de Jolimont et de Lobbes (HG1)

Coordonnées

Adresse : Rue Ferrer, 159 - 7100 LA LOUVIERE
N° de téléphone : 064/23.30.11
N° de fax : 064/23.36.94
E-mail : communication@entitejolimontoise.be
Site Internet : www.centreshospitaliersjolimont.be

Directeur / Responsable

Nom : GRAUX Pascal
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 064/23.40.08
E-mail : pascal.graux@jolimont.be

Missions

INDC Entité Jolimontoise : groupement dans le Brabant wallon et le Hainaut avec les centres hospitaliers (Jolimont, Lobbes, Tubize, Nivelles), des polycliniques, des centres de santé mentale, un centre de recherche, un centre de formation continue pour les professionnels de la santé.

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public (Site de Lobbes)
Hospitalière en hôpital général	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public (Prise en charge de situations d'urgence psychiatrique et consultations d'accueil rapide à Jolimont et Lobbes)

3.2. Centre Hospitalier Haute Senne - Le Tilleriau et Saint Vincent (HG2)

Coordonnées

Adresse (site « Le Tilleriau ») : Chaussée de Braine, 49 - 7060 SOIGNIES
Adresse (site « Saint Vincent ») : Boulevard Roosevelt, 17 - 7060 SOIGNIES
N° de téléphone : 067/34.84.11
N° de fax : 067/34.87.97
E-mail : info@chrhautesenne.be
Site Internet : www.chrhautesenne.be

Directeur / Responsable

Nom : TROTTI Thérèse
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 067/34.87.89 – 99

Nom : PAYEN Brice
Fonction : Directeur Médical

Personne de contact

Nom : LASCHET Nicolas
Fonction : Psychologue
N° de téléphone : 067/34.84.11
E-mail : nicolas.lashet@chrhautesenne.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre (site de Saint Vincent)
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique (site de Saint Vincent)		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
Hospitalière en hôpital général	Urgences générales (site de Tilleriau)		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

Commentaires

3 psychologues répondent aux urgences notamment celles qui concernent les personnes suicidaires.

3.3. Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi - Hôpital André Vésale (HG3)

Coordonnées

Adresse : Rue de Gozée, 706 - 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL
N° de téléphone : 071/92.00.09
N° de fax : 071/92.00.06
E-mail : webmaster@chu-charleroi.be
Site Internet : www.chu-charleroi.be/sites/hopital-andre-vesale

Directeur / Responsable

Nom : BISSEN Luc
Fonction : Directeur Général et Médical
N° de téléphone : 071/92.00.09
E-mail : luc.bissen@chu-charleroi.be

Personne de contact

Nom : EL KAISSI Mohamed
Fonction : Chef de service Urgences
N° de téléphone : 071/92.34.62
E-mail : mohamed.elkaissi@chu-charleroi.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Dans les 72 heures	Tout public
	Sociale		Dans les 72 heures	
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

3.4. Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi - Hôpital Civil Marie Curie (HG4)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Bruxelles, 140 – 6042 LODELINSART
N° de téléphone : 071/92.00.38
E-mail : webmaster@chu-charleroi.be
Site Internet : www.chu-charleroi.be/sites/hopital-civil-marie-curie

Directeur / Responsable

Nom : DAUNE Michel
Fonction : Directeur Général et Médical
E-mail : michel.daune@chu-charleroi.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

3.5. Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi - Hôpital Vincent Van Gogh (HG5)

Coordonnées

Adresse : Rue de l'Hôpital, 55 – 6030 MARCHIENNE-AU-PONT
N° de téléphone : 071/92.14.11
E-mail : webmaster@chu-charleroi.be
Site Internet : www.chu-charleroi.be/sites/hopital-vincent-van-gogh

Directeur / Responsable

Nom : Docteur Daoudi Nabil
Fonction : Directeur Générale Pôle Hospitalier et Soins de Santé
N° de téléphone : 071/92.00.38
E-mail : nabil.daoudi@chu-charleroi.be

Personne de contact

Nom : SICUP (Service d'Intervention de Crise et d'Urgence Psychiatrique)
55, rue de l'Hôpital – 6030 Marchienne-au-Pont
N° de téléphone : 071/923511, 071/923509, 71/923497
E-mail : urgences-psychiatriques.vvg@chu-charleroi.be

Missions

Développer des activités psychiatriques dans une perspective d'hôpital pilote et bénéficier des ressources habituellement réservées aux hôpitaux généraux (polyclinique générale, garde médicale psychiatrique).

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences psychiatriques			
Hospitalière en hôpital général	Hôpital de jour	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	

3.6. Centre Hospitalier Universitaire de Tivoli (HG6)

Coordonnées

Adresse : Avenue Max Buset, 34 - 7100 LA LOUVIERE
N° de téléphone : 064/27.61.11
E-mail : information@chu-tivoli.be
Site Internet : www.chu-tivoli.be

Directeur / Responsable

Nom : ROSSIGNOL Roxane
Fonction : Directrice Médicale
E-mail : rorossig@chu-tivoli.be
Nom : SCILLA Pietro
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 064/27.65.06
E-mail : pscilla@chu-tivoli.be

Personne de contact

Nom : COLE Pierre
Fonction : Chef du service de psychiatrie
E-mail : pcole@chu-tivoli.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

3.7. Centre de Santé des Fagnes (HG7)

Coordonnées

Adresse : Boulevard Louise, 18 – 6460 CHIMAY
N° de téléphone : 060/21.88.11
N° de fax : 060/21.87.79
Site Internet : www.csf.be

Directeur / Responsable

Nom : LEVANT Jean-Paul
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 060/21.84.93
E-mail : jp.levant@csf.be

Nom : DRIESSCHAERT Patrice
Fonction : Directeur Médical
N° de téléphone : 060/21.87.06
E-mail : p.driesschaert@csf.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Urgences générales	Limité	intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

Commentaire

Deux psychologues à mi-temps sont affectés principalement à l'oncologie mais peuvent être appelés pour des patients dans d'autres services.

3.8. Clinique Notre-Dame de Grâce (HG8)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Nivelles, 212 - 6041 GOSELIES
N° de téléphone : 071/37.90.00
Service des urgences : 071/37.91.00
Service de psychiatrie : 071/37.90.03
N° de fax : 071/37.96.23
E-mail : clinique.info@cndg.be
Site Internet : www.cndg.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr KERZMANN Benjamin
Fonction : Directeur Médical
N° de téléphone : 071/37.96.22
E-mail : benjamin.kerzmann@cndg.be

Personne de contact

Nom : Unité Psycho-médico-social de Pédiatrie (UPMS)
N° de téléphone : 071/37.99.40 de 11h30 à 12h30

Missions

- Prise en charge psychopharmacologique,
- Travail en réseau,
- Alcoologie,
- Thérapie d'orientation diverses.

Jours et heures d'ouverture

Horaire de consultation

Types d'intervenant

- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

3.9. Grand Hôpital de Charleroi (HG9)

Coordonnées

Adresse : Grand Rue, 3 - 6000 CHARLEROI
N° de téléphone : 071/10.21.11
N° de fax : 071/10.21.11
E-mail : contact@ghdc.be
Site Internet : www.ghdc.be

Directeur / Responsable

Nom : SAELENS Gauthier
Fonction : Directeur Général
E-mail : secretariat.direction@ghdc.be

Personne de contact

Nom : CAMBIER Jean
Fonction : Coordinateur-Infirmier
N° de téléphone : 071/28.71.33
E-mail : coordinateur.psy.urgencesnd@ghdc.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7 j/7

Types d'intervenant

- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Urgences générales	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)		

4. Hôpital psychiatrique (HP)

4.1. Centre psychiatrique Saint Bernard (HP1)

Coordonnées

Adresse : Rue Jules Empain, 43 - 7170 MANAGE
N° de téléphone : 064/ 54.14.09
N° de fax : 064/54.13.94
E-mail : info.cp-st-bernard@fracarita.org
Site Internet : www.cp-st-bernard.be

Directeur / Responsable

Nom : GLIBERT Pierre- René
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 064/27.89.10 (secrétariat : VANDENHOUTE Geneviève : 064/27.89.12)
E-mail : pierre.rene.glibert@fracarita.org,
(Secrétariat : VANDENHOUTE Geneviève : genevieve.vandenhoute@fracarita.org)

Nom : FEYS Jean-Louis
Fonction : Directeur Médical
N° de téléphone : 064/27.89.10 (secrétariat : VANDENHOUTE Geneviève : 064/27.89.12)
E-mail : jean.louis.feys@fracarita.org

Personne de contact

Unité de soins 61 : 064/43.28.41
Unité de soins 62 : 064/43.28.42

Missions

Le Centre Psychiatrique Saint-Bernard accueille en services ouverts mais aussi fermés environ 300 patients pour des séjours de courte à longue durée.

Le Centre Psychiatrique Saint-Bernard place le patient au cœur de son processus thérapeutique. Son équipe est composée de médecins psychiatres et généralistes, psychologues, infirmières, aides-soignantes, éducateurs, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychologue, musicothérapeute, art-thérapeute.

Le Centre Psychiatrique Saint-Bernard dispose également d'une polyclinique. Des consultations de psychiatres et de psychologues y sont organisées. C'est là-aussi que se déroule la consultation de préadmission avant chaque hospitalisation. Il s'agit d'une rencontre avec le médecin psychiatre et un membre du personnel soignant de l'Unité de Soins qui va vous accueillir. Ce sera le moment d'identifier la nécessité de l'hospitalisation, de définir les objectifs thérapeutiques ainsi que de préparer l'hospitalisation.

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

Commentaires

- L'unité de Soins 61 est une Unité de Soins de psychiatrie générale pour des hospitalisations programmées avec une prise en charge globale et individualisée pour des courts séjours.
- L'Unité de Soins 62 : est une Unité de Soins aigue spécialisée pour traiter la crise et accompagner le patient dans une perspective de changement.

5. Médecin généraliste (M)

5.1. Médecin généraliste (M)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via le numéro 1733 ou via un poste médical de garde.

Poste de garde de [Charleroi](#)

Adresse : Boulevard Zoé Drion 1 - 6000 CHARLEROI

N° de téléphone : 071/33.33.33

Jours et heures d'ouverture :

- Du lundi au dimanche de 19h à 23h
- Week-end & jours fériés de 8h à 23h

En semaine : Les coordonnées du médecin de garde sont disponibles sur : www.cercles.be

Poste de garde de [La Louvière](#)

Adresse : Rue Hamoir, 164 - 7100 LA LOUVIERE

N° de téléphone : 1733

Jours et heures d'ouverture : Week-end & jours fériés de 8h à 20h

En semaine : Les coordonnées du médecin de garde sont disponibles sur : www.cercles.be

Tarifs /honoraires

Médecin généraliste : propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

Garde médicale : application du tiers payant.

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

6. Equipes mobiles (EM)

6.1. Equipe mobile 107 2B (EM1)

Coordonnées

Adresse : Rue Jules Empain, 43 – 7170 MANAGE
N° de téléphone : 064/23.92.57

Directeur / Responsable

Nom : PEETERBROECK Marie-Céline
Fonction : Responsable
E-mail : marie.celine.peeterbroeck@fracarita.org

Missions

- Intervention dans la phase la plus chronique des problèmes psychiques.
- Mission basée sur la continuité des soins.
- Intervention sur rendez-vous.

Zone d'action

Anderlues, Binche, Braine Le Comte, Chapelle Lez Herlaimont, Ecausines, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Merbes le Château, Morlanwelz, Seneffe, Soignies, Erquelines, Lobbes et Thuin

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Médecin généraliste
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Plus de 16 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

6.2. Equipe mobile de crise EMC² (EM2)

Coordonnées

Adresse : Rue Saint Hubert, 21/B – 7170 MANAGE
N° de téléphone : 064/43. 28. 55 – 0490/ 65. 54. 38
E-mail : equipemobile2acentre@saintbernard.ofc.be

Directeur / Responsable

Nom : Paijens Emmanuelle
Fonction : Responsable EMC
N° de téléphone : 064/43.28.55 - 0490/ 65. 54. 38
E-mail : emmanuelle.paijens@saintbernard.ofc.be

Personne de contact

Nom : Equipe mobile de crise EMC²
N° de téléphone : 064/43.28.55 – 0490/ 65. 54. 38
E-mail : equipemobile2acentre@saintbernard.ofc.be

Missions

L'équipe mobile de crise du Centre propose des interventions de 4 à 8 semaines sur le lieu vie des usagers pour des situations de crise chez des adultes d'au moins 16 ans et de leur entourage, à la demande de l'utilisateur, d'un proche ou d'un intervenant.

Zone d'action

Communes Manage, La Louvière Morlanwelz, Chapelle-Lez-Herlaimont, Binche, Braine-Le-Comte, Soignies, Le Roeulx, Estinnes, Erquelines, Seneffe, Ecaussinnes, Lobbès, Thuin, Merbes-Le-Château, Anderlues

Jours et heures d'ouverture

7j sur 7 y compris les jours fériés et les weekends.

Tarifs

/honoraires

Gratuit

Types d'intervenants

- Assistant social
- Assistant en psychologie
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psychologique	De 4 à 8 semaines	Dans les 72 heures	Plus de 16 ans

6.3. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM3)

Coordonnées

Adresse : Rue Adolphe Lavallée, 1 – 1080 BRUXELLES
N° de téléphone : 02/690.83.13
N° de fax : 02/600.09.75
E-mail : equipemobile@cfwb.be
Site Internet : www.enseignement.be/index.php?page=23747

Directeur / Responsable

Nom : VANDERMEST Jacques
Fonction : Directeur
N° de téléphone : 02/690.83.87
E-mail : jacques.vandermest@cfwb.be

Personne de contact

Nom : SEDRAN Bruno
Fonction : Coordinateur pédagogique
N° de téléphone : 02/690.83.81
N° de GSM : 0473/94.84.11 (en cas d'urgence)
E-mail : bruno.sedran@cfwb.be – pour une demande au Service : equipemobile@cfwb.be

Missions

Le Service des Équipes a pour mission d'intervenir :

- en cas d'absentéisme scolaire (situation d'un élève qui fréquente irrégulièrement l'établissement scolaire et s'en absente de façon injustifiée), uniquement dans l'enseignement fondamental ;
- en cas de décrochage scolaire (élève soumis à l'obligation scolaire qui est inscrit dans un établissement mais ne l'a pas de fait fréquenté sans motif valable ou élève qui n'est inscrit dans aucun établissement scolaire et qui n'est pas instruit à domicile) ;
- en cas de situation de crise dans l'école, c'est-à-dire, une situation affectant l'établissement scolaire à la suite d'un fait précis ;
- afin de permettre la reprise du dialogue au sein de l'établissement scolaire qui a connu une situation de crise ;
- de manière anticipative, au cas où l'équipe éducative souhaite se préparer à réagir en situation de crise.

Le Service intervient dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, à la demande du chef d'établissement ou du Gouvernement dans les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et du pouvoir organisateur dans les établissements subventionnés.

La demande d'intervention doit se faire par fax, par courriel ou par courrier à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Zone d'action

Territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Jours et heures d'ouverture

Horaire de bureau

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Intervenants psychosociaux

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

7. Centre de planning familial (PF)

7.1. Planning Familial (PF1)

Coordonnées des plannings familiaux

CPF Binche La Bulle

Adresse : Avenue Charles Deliège, 66 7130 - Binche
N° de téléphone : 064/23 64 34
E-mail : binche@la-bulle.org

CPF Braine-le-Comte

Adresse : Rue des Frères Dulait, 19 7090 - Braine-le-Comte
N° de téléphone : 067/55 07 52
E-mail : laurence.jansseune@7090.be

CPF Charleroi Collectif Contraception

Adresse : Avenue des Alliés, 26 6000 - Charleroi
N° de téléphone : 071/31 46 67
E-mail : charloicc@planningfamilial.net

CPF Soralia de Charleroi

Adresse : Rue d'Orléans, 34 6000 - Charleroi
N° de téléphone : 071/50 78 38
E-mail : cpf.charleroi@solidaris.be

CPF Charleroi Infor-Famille

Adresse : Rue de l'Athénée, 10 6000 - Charleroi
N° de téléphone : 071/31 30 60
E-mail : inforfamille.charleroi@gmail.com

CPF Charleroi La Bulle Fcpc

Adresse : Boulevard Joseph II, 14 6000 - Charleroi
N° de téléphone : 071/32 88 44
E-mail : charleroi@la-bulle.org

CPF Charleroi Le Terril

Adresse : Rue Frison, 56 6040 - Jumet
N° de téléphone : 071/32 94 97
E-mail : centre.le.terril@proximedia.be

CPF Charleroi Les Haies

Adresse : Rue du Calvaire, 159 6060 - Gilly
N° de téléphone : 071/28 55 88
E-mail : pf@csggh.be

CPF Chimay La Bulle

Adresse : Grand'Rue, 38 6460 - Chimay
N° de téléphone : 060/41 40 22
E-mail : chimay@la-bulle.org

CPF Soralia de Courcelles

Adresse : Rue de Trazegnies, 115 6180 - Courcelles
N° de téléphone : 071/50 78 60
E-mail : cpf.courcelles@solidaris.be

CPF Erquelines

Adresse : Rue Albert 1er, 155 ..6560 - Erquelines
N° de téléphone : 071/50 78 70
E-mail : cpf.erquelines@solidaris.be

CPF Fleurus La Bulle

Adresse : Rue du Collège, 10 6220 - Fleurus
N° de téléphone : 071/54 83 53
E-mail : fleurus@la-bulle.org

CPF Frameries La Famille Heureuse

Adresse : Rue Dufrane Friart, 2 7080 - Frameries
N° de téléphone : 065/51 57 16
E-mail : planningframeries@gmail.com

CPF La Louvière Claire Houtain

Adresse : Rue Warocqué, 124 7100 - La Louvière
N° de téléphone : 064/26 21 62
E-mail : lalouviere@planningfamilial.net

CPF Soralia de La Louvière

Adresse : Avenue Max Buset, 40 (1er étage) 7100 - La Louvière
N° de téléphone : 064/22 88 40
E-mail : cpf.lalouviere@solidaris.be

CPF La Louvière La Bulle

Adresse : Rue du Marché, 10 7100 - La Louvière
N° de téléphone : 064/21 14 46
E-mail : lalouviere@la-bulle.org

CPF Mons La Famille Heureuse

Adresse : Rue de la Grande Triperie, 46 7000 - Mons
N° de téléphone : 065/33 93 61
E-mail : planningfamilialmons@skynet.be

CPF Mons Le Centre Denise Durant

Adresse : Boulevard Gendebien, 5 7000 - Mons
N° de téléphone : 068/84 84 58
E-mail : cpf.315@solidaris.be

CPF Mons Les Arbas

Adresse : Rue des Arbalestriers, 100 7000 - Mons
N° de téléphone : 065/31 49 00
E-mail : planningfamilial-lesarbas@skynet.be

CPF Saint-Ghislain Centre Lea Lor

Adresse : Cité 11ème Rue, 3 7330 - Saint-Ghislain
N° de téléphone : 065/79 22 32
E-mail : stghislaincentrelealor@planningfamilial.net

CPF Soralia de Soignies

Adresse : Rempart du Vieux Cimetière, 15 7060 - Soignies
N° de téléphone : 067/22 03 35
E-mail : cpf.soignies@solidaris.be

CPF Thuin La Bulle

Adresse : Rue de la Gare du Nord, 6 6530 - Thuin
N° de téléphone : 071/59 66 65
E-mail : thuिन@la-bulle.org

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante par un Centre de planning familial

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl

Adresse : Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)

N° de téléphone : 02/246.26.44

E-mail : info@fcpc.be

Site Internet : www.fcpc.be

Fédération Laïque de Centres de Planning Familial

Adresse : Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)

N° de téléphone : 02/502.82.03

N° de fax : 02/503.30.93

E-mail : flcpf@planningfamilial.net

Site Internet : www.planningfamilial.net

Fédération des centres pluralistes de planning familial

Adresse : Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)

N° de téléphone : 02/514.61.03

N° de fax : 02/514.61.03

Site internet : www.fcppf.be

Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes

Adresse : Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)

N° de téléphone : 02/515.17.68

N° de fax : 02/515.18.81

E-mail : cpf@solidaris.be

Site Internet : www.planningsfps.be

8. Services de l'aide à la jeunesse (SAJ)

8.1. Service de l'aide à la jeunesse de Charleroi (SAJ1)

Coordonnées

Adresse : Rue de la Riveline, 7 - 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
N° de téléphone : 071/89.60.11
N° de fax : 071/89.60.09
E-mail : saj.charleroi@cfwb.be
Site Internet : www.aidealajeunesse.cfwb.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : LA CORTE Lydia
Fonction : Conseillère de l'Aide à la jeunesse
N° de téléphone : 071/89.60.11
E-mail : saj.charleroi@cfwb.be

Missions

Apporter une aide aux enfants de moins de 18 ans en difficulté ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.

Apporter une aide à tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers

Intervention à la demande de l'enfant, du jeune, de sa famille, de ses familiers

Intervention sur base d'inquiétudes d'un service, d'une école, d'un médecin, du Parquet (avec comme condition préalable d'avoir averti les intéressés de la démarche vers le SAJ)

Le SAJ examine toute demande d'aide, évalue le type d'aide à apporter, oriente vers les services d'aide générale

Après examen de la situation, le SAJ propose avec l'accord des parents et de l'enfant de plus de 12 ans soit une aide dans le milieu familial, soit un éloignement momentané de l'enfant de son milieu de vie, soit une mise en autonomie de l'enfant de plus de 16 ans

Le SAJ informe le Ministère Public des situations qui présentent un danger et une absence de collaboration ou un refus de l'aide apportée par le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse

Zone d'action

Division Charleroi de l'Arrondissement du Hainaut

Jours et heures d'ouverture:

Permanence pour le public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 13h30 à 16h (de préférence sur rendez-vous)

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Conseiller
- Délégué

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
Mobile et/ou à domicile				

Commentaires

Conditions de prise en charge

- Le service de l'aide à la jeunesse est un service public d'aide aux enfants et aux familles. L'aide dispensée est spécialisée car elle est supplétive et complémentaire aux autres formes d'aide apportées par la société. Le conseiller travaille dans la transparence et avec l'accord des bénéficiaires.
- Notons que le SAJ n'intervient pas sur base de dénonciation anonyme.

9. Service de protection de la jeunesse (SPJ)

9.1. Service de protection de la jeunesse de Charleroi (SPJ1)

Coordonnées

Adresse : Boulevard Audent, 14 - 6000 CHARLEROI
N° de téléphone : 071/27.73.50
N° de fax : 071/27.73.64
E-mail : spj.charleroi@cfwb.be
Site Internet : www.aideala jeunesse.cfwb.be

Directeur / Responsable

Nom : BODART Myriam
Fonction : Directrice

Personne de contact

Nom : NAUBOURS Coraline
Fonction : Déléguée
E-mail : coraline.naubours@cfwb.be

Missions

Apporter une aide aux jeunes et aux enfants considérés en danger (c'est-à-dire dont la santé ou la sécurité est menacée), lorsqu'une aide pour faire cesser la situation de danger n'a pu faire l'objet d'un accord au Service de l'aide à la jeunesse et que le tribunal de la jeunesse a dû intervenir pour imposer cette aide. Assurer un accompagnement des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction et pour lesquels le tribunal de la jeunesse intervient.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseiller
- Délégué
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

Commentaires

Le Tribunal de la Jeunesse doit imposer par jugement une mesure d'aide contrainte

10. Association d'usagers (AU)

10.1. Psytoyens (AU1)

Coordonnées

Adresse : Place Emile Dupont, 1 – 4000 LIEGE
E-mail : info@psytoyens.be
Site Internet : www.psytoyens.be

Directeur / Responsable

Nom : LEMESTRE Marie-Céline
Fonction : Coordinatrice
N° de GSM : 0498/11.46.24

Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Coordinateur

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

11. Association des familles (AF)

11.1. Similes (AF1)

Coordonnées

Adresse : Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE
N° de téléphone : 04/344.45.45
E-mail : wallonie@similes.org
Site Internet : www.similes.org

Directeur / Responsable

Nom : COLLARD Fabienne
Fonction : Coordinatrice

Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.

- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

12. Ligne d'écoute (LE)

12.1. Ligne d'écoute Ecoute enfants - 103 (LE1)

Coordonnées

N° de téléphone : 103

Site Internet : www.103ecoute.be

Personne de contact

Nom : COURTOY Sylvie

Fonction : Coordinatrice

E-mail : contact@imaje-interco.be

Missions (selon <http://www.103ecoute.be/>)

« Ecoute-Enfants est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes. Les jeunes qui appellent le 103 parlent de ce qui les concerne, ce qui les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, ou maltraitance, etc.

Être écouté et soutenu anonymement, avec bienveillance et immédiatement motive la plupart des appels. Que ce soit dans une situation de doute, de questionnement, de crise, un moment d'angoisse, un sentiment de solitude, on peut parler avec un adulte. Notre but est de faire cheminer la réflexion des jeunes et les responsabiliser face à leur démarche et aux choix qui s'offrent à eux, tout en leur transmettant les informations pertinentes qui éclaireront ces choix.

Les adultes qui vivent auprès de jeunes en difficultés peuvent également s'adresser au 103, tout comme les adultes en difficultés dans leur rôle éducatif. »

Jours et heures d'ouverture

De 10h à minuit, 7jours/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Téléphonique (écoute active)		Limité à la durée de l'appel	Dans les 72h*	De 0 à 18 ans + l'entourage du jeune

* Dans les meilleurs délais, en fonction de l'occupation de la ligne

13. Centre Psycho-Médico-Social (PMS)

13.1. Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)

Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Centres Psycho-Médico-Sociaux de la province de Hainaut sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via ce lien :

http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo_type=1&geo_prov=5&geo_cp=&geo_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link_mots=&link_cp=

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24634&navi=2010>)

« Le Centre analyse chaque demande reçue avec la personne qui l'a exprimée. Si cette demande correspond à ses missions, le Centre met en place les actions nécessaires pour y répondre. Si elle ne correspond pas à ses missions, il oriente la personne demanderesse vers le service le plus adéquat pour répondre à la question posée.

Les missions du Centre PMS sont définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres PMS:

- Le Centre P.M.S. développe des actions pour offrir à l'élève les meilleures chances de se développer harmonieusement, de préparer son futur rôle de citoyen autonome et responsable et de prendre une place active dans la vie sociale et économique.
- Il favorise la mise en place des moyens qui permettent d'amener les élèves à progresser toujours plus, et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Il soutient l'élève dans la construction de son projet personnel, scolaire et professionnel.

Ces missions s'exercent au profit des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire, de plein exercice et à horaire réduit (enseignement en alternance) ».

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

14. Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)

14.1. Service de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE 1)

Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services de Promotion de la Santé à l'Ecole de la province de Hainaut sur le site internet de l'ONE via le lien suivant : [http://www.one.be/fileadmin/user_upload/professionnels/Suivi_medico_social/SPSE -
_Province_du_Hainaut.pdf](http://www.one.be/fileadmin/user_upload/professionnels/Suivi_medico_social/SPSE_-_Province_du_Hainaut.pdf)

Missions (selon le site internet de l'ONE <http://www.one.be/professionnels/suivi-medico-social/a-l-ecole/>)

« Les missions de promotion de la santé à l'école sont prises en charge :

- en ce qui concerne l'enseignement subventionné (officiel communal ou provincial, et libre) par un service de Promotion de la Santé à l'Ecole (service PSE). Ce service exerce ses missions en étroite collaboration avec les centres Psycho-Médico-Sociaux (centres PMS) compétents afin de rendre optimal l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves. La Fédération Wallonie-Bruxelles, via la Direction générale de la Santé, agréée et subventionne les services PSE.
- en ce qui concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par les centres PMS eux-mêmes, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

Dans le cadre de la promotion de la santé à l'école, chaque école est liée à un service PSE ou un centre PMS. Un service ou un centre peut d'ailleurs desservir plusieurs écoles.

Le service ou le centre travaille en collaboration avec les acteurs du monde scolaire tels que les directions d'établissement, les enseignants mais aussi les parents. Il collabore également, pour accomplir ses missions, avec les centres locaux de promotion de la santé (CLPS) et les divers professionnels intervenant dans le domaine de l'information et de l'éducation pour la santé ainsi qu'avec notamment, le cas échéant, les services de l'Aide à la jeunesse, les services de prévention et de protection du travail et nos services, dont les consultations pour enfants. »

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

15. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)

15.1. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)

Coordonnées

Téléphone : 067/67.06.03
Courriel : amoj4.direction@gmail.com
Adresse : Chaussée de Braine 51, 7060 Soignies

Retrouvez toutes les coordonnées des Services d'Actions en Milieu Ouvert de la province de Hainaut sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le lien suivant :
http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1&tx_ajsscontactsync_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx_ajsscontactsync_pi1%5Betat%5D=Agr

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles
http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1)

Les Services d'actions en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses familles.

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
A domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

15.2 Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO2 Le signe)

Coordonnées

Adresse : Rue du Laboratoire, 27 6000 Charleroi
Téléphone : 071 30 28 28
E-mail : secretariat@lesigne.be
Site internet : www.lesigne.be

Directeur / Responsable

Nom : De Backer Nicolas
Fonction : Directeur
N° de téléphone : 071 30 28 28

Personne de contact

Nom : LAQUIDARA Vanessa
Fonction : Secrétaire
N° de téléphone : 071 30 28 28 option 7
E-mail : secretariat@lesigne.be
Mission de la structure

Développer des actions de prévention socioéducatives, collectivement ou individuellement, pour les jeunes de 0 à 21 ans et leurs familles.

Zone d'action

Grand Charleroi

Jours / heures d'ouverture

Permanences sociales : Le lundi de 17h à 18h00 (rue Wauters 156 6000 Charleroi) Le mercredi de 13h à 17h00 (rue du Laboratoire 27 6000 Charleroi) Le jeudi de 17h à 18h00(rue du Laboratoire 27 6000 Charleroi) Le 2 ième samedi du mois de 9h à 12h00 (rue du Laboratoire 27 6000 Charleroi) Possibilité de prendre un RDV en dehors de ces horaires..

Tarifs / honoraires

Gratuit

Type d'intervenants

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Socio-éducative	Limité	Intervention dans les 72h	De 0 à 21 ans
Mobile et/ou à domicile	Socio-éducative	Limité	Intervention dans les 72h	De 0 à 21 ans

L'AMO offre une aide transitoire dans un axe d'accompagnement individuel, l'orientation est privilégiée et nous excluons toute prise en charge psychothérapeutique.

16. Service Jeunesse (SJ)

16.1. ASBL L'Entre-Temps (SJ1)

Coordonnées

Adresse : Rue de la station, 42 - 1332 GENVAL
N° de téléphone : 02/385.15.68
N° de fax : 02/384.92.73
E-mail : braine@lentretemps.be
Site Internet : www.lentretemps.be

Directeur / Responsable

Nom : KADJO Marie-Rose
Fonction : Directrice
N° de téléphone : 02/346.77.30
N° de GSM : 0473/28.15.90
E-mail : contact@lentretemps.be

Personne de contact

Nom : DE HERTOUGH Jessy
Fonction : Psychologue
N° de téléphone : 02/385.15.68
E-mail : braine@lentretemps.be

Missions

L'Entre-Temps est une structure d'appui aux jeunes, à leurs familles, aux services et aux institutions concernées par une mission éducative, sociale ou thérapeutique, ainsi qu'à toute personne-ressource légitimement concernée par la situation de ces jeunes en grande difficulté.

La prise en charge se veut transversale aux trois secteurs de l'Aide à la Jeunesse, du Handicap et de la Santé mentale.

L'Entre-Temps entend apporter au jeune et à ses proches un accompagnement qui se décline sur les plans social, psychologique et éducatif, dans le milieu familial ou en dehors de celui-ci, selon les circonstances. Cet accompagnement vise à prévenir ou à remédier à des situations d'errance, de désinsertion et de ruptures à répétition.

A toutes les étapes de la prise en charge existe un souci constant et affirmé de travailler dans une optique de transversalité avec les intervenants des différents réseaux. Cette approche soutient une action individualisée, où les ressources de chacun sont optimisées au bénéfice du jeune et de sa famille.

L'équipe de L'Entre-Temps participe à l'élaboration et la mise en place d'un projet de vie pour le jeune. Ce projet se crée au cas par cas, il peut être constitué de divers axes de travail : scolarité, lieu de vie, activités de loisirs, collaboration entre institutions pour organiser l'alternance entre plusieurs lieux d'hébergement, ... Afin que le projet aboutisse, L'Entre-Temps organise la mise en place d'un dispositif d'aide autour du jeune et de sa famille répondant à ses besoins divers que nous avons tentés de pointer avec le dispositif. La création de ce réseau nécessite l'organisation de tables rondes réunissant le jeune, sa famille et les professionnels. L'hypothèse de travail de L'Entre-Temps est que la collaboration à plusieurs autour de ces jeunes aux situations complexes est indispensable pour réenclencher un projet de vie.

Zone d'action

Wallonie

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 10 à 20 ans
	Psychologique			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			

Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

Offre de prise en charge

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant qui ont pris part aux réunions de concertation.

Structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Cette liste est non exhaustive.

Personne suicidaire

Toute personne qui a des idées suicidaires.

Personne suicidante

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

Prise en charge

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi du jeune, une orientation ou un transfert vers un autre service/professionnel.

Personne de contact

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'un jeune suicidaire ou suicidant.

Modalité de prise en charge

Eléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

Mode de prise en charge

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçu le jeune :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

Public

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

Type de prise en charge

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service K1 :
Service K1, destiné aux enfants et adolescents nécessitant soit une intervention d'urgence en cas de crise, soit une observation ou un traitement actif.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.